

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 6 juin 2022 à 19h.**

**6 juin 2022**

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Pierre Lenoir, Marco Couture et Pierre Auger

Sont absentes : les conseillères Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**Ouverture de la séance ordinaire**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h06.

**2022-06-112**

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item «affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-113**

**Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci ont été soumis pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu ;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que présentés.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions**

- Aucune questions soumise

**Rapport des comités et autres informations**

- ✓ **La fête nationale** : le comité travaille fort afin d'offrir cette fête le 24 juin au Parc Rock-Dion. Plusieurs activités dont le dek hockey, tournois de pétanques et fer, rallye, tour d'hélicoptère (70\$ par personne), chansonnier Stéphane Picard, feu de joie et d'artifice.

- ✓ Comité site internet : Le comité s'est rencontré à deux reprises. Une prochaine rencontre est prévue à la fin juin pour choisir de programmeur.
- ✓ Gesterra : Une visite a eu lieu avec les maires de la MRC et le site de Gesterra. Ce qui ressort est que la bâtisse actuelle est désuète et a besoin de réparation majeure.
- ✓ Colloque économie circulaire : le maire Mario Nolin a participé a deux jours, 1er et 2 juin 2022 à des conférences sur l'économie circulaire afin d'outiller la municipalité. Plusieurs ateliers et conférences intéressants dont celui de recycle Québec démontrant où va notre cœur de pomme. Les PowerPoint seront transmis dès la réception.

2022-06-114

**Consignation de la correspondance**

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture de la correspondance est faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Lettre du MAMH concernant le partage de la TVQ
- ✓ Lettre de l'Association des résidents des Trois-Lacs
- ✓ Retour de la résolution au conseil d'administration de GESTERRA
- ✓ Remerciement FQM- Adhésion

**ADOPTÉE.**

2022-06-115

**Autorisation d'achat logiciel commun avec la MRC d'Arthabaska pour l'émission des permis**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska propose aux municipalités un logiciel commun qui sont dans l'entente d'inspection régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'entente deux municipalités n'ont pas de système de logiciel de permis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a demandé des soumissions aux deux compagnies offrant ce service et que le choix est l'entreprise PG Solution;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire retenu n'est pas celui de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite garder son propre logiciel afin d'être autonome;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir Roulx et unanimement résolu ;

**QUE** le conseil municipal refuse de participer à cette entente de partage de licence.

**ADOPTÉE.**

2022-06-116

**Autorisation des vacances de la directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice Générale a le droit à des semaines de vacances tel que stipulé dans son contrat de travail ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice prenne une semaine de vacances du 10 au 17 juillet et du 21 au 27 août 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-117**

**Surcharge de carburant demandée par les entrepreneurs**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats actuellement octroyés à divers entrepreneurs par le biais de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** la surcharge de carburant liée à l'augmentation du prix de l'essence pour les travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis juridique émis par les professionnels juridiques de ne payer aucun surplus de carburant aux contrats déjà octroyés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyée par le conseiller Alain Groleau Roulx et unanimement résolu ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ne paye aucun surplus de surcharge de carburant auxdits contrats déjà octroyés.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-118**

**Avis de motion et avis de dépôt du règlement numéro 2022-213 modifiant le règlement de construction numéro 2008-103 concernant l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment principal**

Le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau qui par la présente :

Donnent avis de motion et déposent le projet de règlement qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-213 modifiant le règlement de construction numéro 2008-103 concernant l'utilisation de pieux comme fondation pour un bâtiment principal.

Séance tenante, la greffière-trésorière a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-119**

**Acceptation des règles de fonctionnement jardins communautaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est doté d'un jardin communautaire et a fait l'acquisition de bacs de jardins;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité a élaboré, à la demande de la municipalité, les règles de fonctionnements des jardins communautaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture et résolu à l'unanimité.

**QUE** le conseil accepte tel que présenté les règles de fonctionnement des jardins communautaire.

**ADOPTÉE.**

**Acceptation du contrat gré-à-gré de la mise-à-jour du plan d'intervention**

**REPORTÉE.**

**2022-06-120**

**Octroi de la mise-à-niveau pour l'économie énergétique des**

**bâtiments municipaux (Garage et entrepôt abrasif)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été acceptée à la TECQ 2019-2023 pour la priorité des travaux pour l'amélioration énergétique des infrastructures municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entrepreneurs ont soumissionné :  
Groupe Électruc : 7 856.40\$  
Jean-Marc Laroche Électricien : 6 067.50\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité.

**QUE** le conseil octroie le contrat à Jean-Marc Laroche, électricien;

**QUE** le conseil demande que les ampoules utilisées aient une bonne durée de vie;

**QUE** l'inspecteur de la voirie soit autorisé à procéder à l'amélioration énergétique du garage municipal et de l'entrepôt d'abrasif.

**ADOPTÉE.**

2022-06-121

**Autorisation vente de garage conjointe et gratuite sur le territoire de la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir aux citoyens une journée où les ventes de garage seront possibles durant toute une fin de semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a offert aux municipalités avoisinantes de faire un rallye de vente de garage sur leur territoire en même temps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise la vente de garage sans permis le samedi 3 septembre 2022;

**QUE** l'agente de loisirs s'occupe des inscriptions et de faire la liste des participants à transmettre pour les municipalités participantes.

**ADOPTÉE.**

2022-06-122

**Dépôt de projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) – Pour mieux bouger**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer un projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) afin de se doter d'un tableau indicateur, de balançoires et buts de soccer ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière sera faite au Fonds des régions et ruralité (FRR) pour un montant de 12 818.08\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Pierre Auger et unanimement résolu :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, à déposer et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-123**

**MOTO aventure Bois-Francis 2022**

**CONSIDÉRANT**

**CONSIDÉRANT QUE** Moto aventure Bois-Francis est une importante promotion touristique pour la région et par le fait même, Saint-Rémi-de-Tingwick;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion sera faite à travers la province;

**CONSIDÉRANT QUE** Moto-Aventure demande à la municipalité de donner les points d'intérêts touristiques et commerciaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil prend la publicité de 250\$ et que les points d'intérêts touristiques et commerciaux soient bien présentés

**ADOPTÉE.**

**2022-06-124**

**Acceptation des dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité :

**QUE** les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 48 790,57\$ taxes incluses.

**QUE** les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions :**

- Aucune question émise

**2022-06-125**

**Levée de la séance ordinaire**

À 19h30, le conseiller Marco Couture propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

**ADOPTÉE.**

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

---

Mario Nolin, maire

---

Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Mario Nolin  
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles

pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2022-06-120, 2022-06-123 et 2022-06-124.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 juin de l'an deux mille vingt-deux.

---

Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Nolin, maire